

22 JUL. 2024**Commune de Lavans-lès-Saint-Claude**

Conseil Municipal du jeudi 20 juin 2024

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 20 juin 2024 à 19h00, en salle des fêtes de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Il est précisé que ce transfert est justifié par l'aménagement des bureaux de vote 1 et 2 dans la salle d'honneur de la mairie en vue du scrutin des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, depuis le scrutin des élections européennes du 9 juin.

Présents : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Magali LAHU, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Virginie REYBIER (arrivée à 19h24), et Guillaume SAILLARD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sandrine DUTOIT (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Bruno PERRIER).

Baptiste GOY, Directeur Général des Services, est présent.

Marie-Françoise FAVRE, adjoint administratif principal 1ère classe, est présente pour assurer le secrétariat de l'assemblée.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Magali PHILIPPE se porte volontaire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL

Création de trois emplois au grade de rédacteur :

Le maire fait l'exposé suivant :

Baptiste GOY quitte ses fonctions de directeur général des services à la fin de ce mois de juin.

Sur trois candidatures reçues après plusieurs mois de publication des annonces de recrutement sur Emploi-Territorial depuis qu'il a annoncé son intention en début d'année, aucune n'a pu être retenue.

Compte-tenu de sa taille et de l'importance des projets en cours, la commune ne peut pas se passer durablement des services d'un directeur des services.

Trois agents occupent actuellement des fonctions de secrétaire de mairie en catégorie C.

Ils ont tous les trois une solide expérience de la fonction publique territoriale, une parfaite connaissance de la commune, et plus généralement du fonctionnement des collectivités.

Leur promotion en catégorie B les encouragerait à se répartir une partie des tâches assurées par le DGS, leur permettrait de valoriser leurs compétences en interne, et de renforcer leur motivation. En outre, leur rémunération est améliorée grâce à l'octroi de primes dans le cadre du RIFSEP, qui ne seront pas prises en compte pour le calcul de leurs pensions de retraite. L'un d'eux envisage d'ailleurs de quitter la fonction publique territoriale pour un emploi dans le secteur privé qui lui garantirait une pension plus élevée à rémunération égale. La commune ne peut pas se priver des services d'un seul de ces trois agents.

Le maire déclare avoir mis beaucoup d'espoir dans la loi °2023-1380 votée le 30 décembre 2023, visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie et à encourager la promotion ainsi que la reconnaissance des compétences des agents municipaux.

Hélas, les décrets d'application n'ont pas été publiés.

Il indique avoir chargé le DGS d'interroger le centre de gestion de la fonction publique territoriale, et le service R.H. d'autres collectivités pour tenter de trouver une solution permettant cette promotion. Il a personnellement interrogé la Sous-préfète de Saint-Claude à ce sujet.

En l'état actuel des informations recueillies, et dans le but d'assurer une pension qui prendrait en considération le montant total du traitement, la seule solution consisterait à inciter les agents à démissionner et à signer avec eux un contrat à durée déterminée, avant une titularisation ultérieure. Le maire, Emilia BRULE, et Rachel TEIXEIRA estiment que cette procédure, dont l'issue n'est pas garantie, et qui fragilise leur position, ne peut pas être décemment proposée aux collaborateurs.

En insistant sur le fait que cette démarche s'inscrit pleinement dans l'esprit de la loi n°2023-1380 sus-énoncée, et que cette solution permettra un fonctionnement normal de la mairie dans le cas présent de carence du poste de DGS, le maire propose au conseil municipal de créer trois emplois de secrétaire général de mairie à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- service population, gestion des dossiers relatifs à la sécurité, gestion du cimetière et de la mise à disposition des salles communales,
- gestion de l'urbanisme, des projets, des dossiers de demande de subventions, et des aspects budgétaires liés aux investissements,
- gestion des assemblées et de la rédaction de tous les documents y afférant, gestion des élections.

Pour la bonne règle, il sera précisé que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires, dont la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B.

Il proposera ensuite la nomination des trois agents concernés aux postes ainsi créés.

Tous les conseillers approuvent pleinement cette démarche. En conséquence, le conseil décide de créer trois emplois de secrétaire général de mairie à temps complet.

Création d'un emploi d'adjoint technique :

Le maire explique qu'un emploi à temps partiel à la crèche, pour la préparation et la prise des repas et un peu d'animation, est nécessaire. Il est proposé de créer cet emploi d'adjoint technique catégorie C d'une durée hebdomadaire de 17,5 heures. Une durée inférieure risquerait de ne pas être assez attractive.

Le conseil décide de créer un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 17,5 heures à compter du 19 août 2024, date de la rentrée.

Le maire informe l'assemblée que Madame Cécile VUATTOUX, directrice de la crèche, dont le contrat arrive à terme fin août, l'a informé de sa décision de ne pas en demander le renouvellement. Une procédure de recrutement est donc en cours. Baptiste GOY, D.G.S. explique que la direction doit être confiée soit à une puéricultrice soit à une éducatrice de jeunes enfants, diplômées, et justifiant de trois années d'expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de 3 ans. A défaut, Dorothee ORTAERI, directrice adjointe, auxiliaire de puériculture, qui bénéficie d'une solide expérience professionnelle, pourrait occuper la fonction de directrice, si l'établissement comprend dans son effectif une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice ou d'éducatrice de jeunes enfants. Un double recrutement pour une directrice ou une éducatrice de jeunes enfants est donc lancé.

INTERCOMMUNALITE & SYNDICATS

Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude :

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant la compétence P.L.U.I. (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Le maire rappelle que lors de sa réunion du 22 février 2024, le conseil avait approuvé le rapport de la CLECT du 18 septembre 2023, et le montant des charges transférées pour l'élaboration du PLUi à hauteur de 113 000 € annuels. Cette somme est répartie entre les différentes communes selon une clef intégrant la population et le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties de chacune d'elles. Le montant mis à la charge de notre commune était fixé à 12 955,70 €.

Il rappelle que ce montant de 113.000 € représentait le coût de la procédure d'élaboration du PLUi, comprenant la rémunération des bureaux d'études, les frais annexes (études, publications...) le fonctionnement du service « planification » de la Communauté de communes, ainsi que l'évolution (évaluations périodiques et modifications) du P.L.U.I. envisagées sur une durée de dix années.

La CLECT s'est de nouveau réunie le 3 juin 2024 pour statuer sur une nouvelle répartition intégrant les récents effectifs des communes. Le rapport de la commission a été approuvé à l'unanimité de toutes les communes membres de la communauté de communes, moins une abstention.

Le maire propose au conseil de l'approuver.

Le Conseil approuve le rapport de la CLECT du 3 décembre 2024, et approuve le montant des charges transférées pour l'élaboration du PLUi à hauteur de 113 000 € annuels répartis entre les différentes communes selon une clef intégrant la population et le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties de chacune d'elles, de la manière suivante :

COMMUNES	INSEE	TOTAL
AVIGNON-LÈS-SAINT-CLAUDE	39032	1 863,50€
BELLECOMBE	39046	392,00€
CHASSAL-MOLINGES	39339	6 467,95€
CHOUX	39151	621,45€
COISERETTE	39157	240,35€
COTEAUX DU LIZON	39491	12 467,30€
COYRIÈRE	39174	334,75€
LA PESSE	39413	1 946,30€
LA RIXOUSE	39460	1 016,50€
LAJOUX	39274	1 774,25€
LARRIVOIRE	39280	503,45€
LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE	39286	12 944,65€
LES BOUCHOUX	39068	1 606,45€
LES MOUSSIÈRES	39373	1 011,25€
LESCHÈRES	39293	957,35€
RAVILLOLES	39453	2 190,45€
ROGNA	39463	1 072,60€
SAINT-CLAUDE	39478	52 288,45€
SEPTMONCEL LES MOLUNES	39510	5 409,70€
VILLARD-SAINT-SAUVEUR	39560	3 282,35€
VIRY	39579	4 482,35€
VULVOZ	39585	126,60€
TOTAUX		113 000,00€

SIDEC

Participation au programme d'éclairage public :

Agostinho DA SILVA explique que l'opération portée par le SIDEC consiste à renouveler du matériel vétuste en remplaçant les luminaires SODIUM par des LED, carrefour du Caton et virage SMOBY, et à changer les platines des luminaires Route du Haut-Jura, dans le centre, pour obtenir une uniformité de luminosité.

Le coût de l'opération représente un coût total de 26.216,48 €, dont le reste à charge pour la commune, après participation du SIDEC, sera de 13.108,24 €.

Le conseil approuve cette opération et le budget prévisionnel, en conséquence de quoi la commune s'engage à assurer l'intégralité de sa part du financement du coût global, pour un montant prévisionnel de 13 108,24 €.

Désignation du SIDEC en qualité de délégué à la protection des données :

Laurent PLAUT explique que, comme les entreprises, les collectivités doivent s'assurer que leurs fichiers et services numériques soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), que tout contrevenant à cette législation s'expose à de lourdes sanctions, et que la collectivité doit désigner une personne qui veille au respect du cadre légal concernant la protection des données en son sein.

Pour assurer cette mise en conformité au RGPD, le SIDEC du Jura propose de mettre à disposition un Délégué à la Protection des Données (DPD) pour notre collectivité.

Le coût de la prestation sera égal au temps passé pour réaliser l'audit et constituer le registre des traitements, 214 € HT (256.80 € TTC) par demi-journée. A titre prévisionnel, le montant pour la première année s'élèverait à 2 140 € HT soit 2 568€ TTC.

Pour les années suivantes, le coût, en fonction du nombre d'habitants, et pour un nombre de 10 à 20 ordinateurs sur le site, serait de 1 498 € HT (1 797.60 € TTC) sur site ou 10 à 20 PC

Le conseil approuve la désignation du SIDEC en tant que Délégué à la Protection des Données, et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de services.

TRAVAUX – URBANISME - PATRIMOINE

Point sur les travaux :

Espaces publics du centre :

Jean-François MINY fait un point rapide sur les travaux en cours :

- Le décaissement du terrain pour le creusement des fosses d'ancrage des jeux sera réalisé première semaine de juillet, en vue d'une installation des jeux avant le 14 juillet ;
- Le revêtement en enrobé devant la mairie vient d'être posé. Le traçage d'une place PMR et de deux places « minute » sera matérialisé par l'entreprise VIA SYSTEM de Montmorot.
- Les travaux de déplacement du Monument aux Morts vers l'église sont en cours par l'entreprise PESENTI. Le chantier devrait être terminé durant la première semaine de juillet après le jointage des pierres, le sablage de l'édifice, et la pose des nouvelles plaques. Les agents du service technique se chargeront de la peinture des obus et boulets historiques. Le dallage autour du monument sera réalisé par l'entreprise BALLAND en pavés de pierres de Comblanchien identiques à ceux du parvis de l'église.
- Les travaux de pose du réseau électrique alimentant l'usine ALLAINE zone de Planchamp depuis le poste ENEDIS du cimetière sont en cours.
- Le mécanisme du clocher de l'église sera remplacé début juillet.

Photovoltaïque au sol sur le site de Bouvent – Intervention de la SEM ENR Citoyenne :

Jean-Daniel MAIRE, président de la SEM ENR CITOYENNE présente les statuts, les fondements, l'objet, et le fonctionnement de ladite société. Dans le prolongement de la demande, par le Conseil Municipal, de création des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (Z.A.E.R.) sur la commune, il expose les possibilités d'équipement du site de Bouvent.

Il explique que cette société d'Economie Mixte, créée en 2021, a pour principaux actionnaires, le SIDEC du Jura, le SYDED (Doubs), la Région Bourgogne Franche-Comté, et des collectivités ou autres SEM. Son capital est de 1.156 million d'euros.

Elle a pour mission de conduire le développement, la construction, et l'exploitation des projets d'énergie renouvelable avec et pour les collectivités. Elle assure le financement et la conduite des études, le pilotage et les demandes d'autorisation. Si le projet s'avère impossible ou non rentable, les frais engagés restent à la charge de la SEM, sans conséquence pour la commune.

Plusieurs modes de portage sont envisageables : portage direct par la commune, location du foncier à la SEM qui exploite la centrale moyennant un loyer, création d'une société (projets de grande taille), ou exploitation et gestion par la commune de l'équipement dont l'investissement supporté par la SEM qui perçoit un loyer.

En général pour un projet de 1 000 kWc (1.000 kilowatt Crête), nécessitant une surface d'environ 1 ha, le coût est d'environ 900.000 €, financé par un prêt d'un montant de 80% du coût, et 20% d'autofinancement. Le loyer annuel peut atteindre 3.000 € et la fiscalité (IFER)1.000 €.

Le site de Bouvent a une surface d'environ 1,8 ha, dont la moitié seulement pourrait être occupée par 1.593 panneaux consistant en des structures inclinées de 15° vers le Sud.

La puissance serait de 1.000 kilowatt crête.

Le maire précise que le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a émis un avis favorable pour la création d'une zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sur ce site.

Dans le cas particulier de Bouvent, deux scénarii sont possibles au regard de la surface du site :

- Portage direct par la commune. L'investissement est estimé à 900.000 € ;
- Location des terrains à la société SEM ENR CITOYENNE H2, La commune ne supporte aucun investissement, est impliquée dans la gouvernance du projet, et perçoit un loyer.

Le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant :

- Aux second et troisième trimestres 2024 : diagnostic environnemental, conception technique, consultation RTE, étude géotechnique et déclaration préalable ;
- Fin 2024 : Eventuelle modification du P.L.U. (durée de la procédure prévisible 10 mois).
- Fin 2025 : début du chantier.
- 2026 : Mise en service.

Les revenus pourraient consister en un loyer annuel de 3.000 €, une fiscalité annuelle IFR (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) de 560,00 € pour la commune, et de 1.400 € pour la communauté de communes.

Une convention de partenariat avec la SEM ENR et une promesse de bail à son profit sont les premières étapes.

Toutes les études (écologique, géotechnique...), demandes de raccordements et d'autorisations diverses sont réalisées par la SEM qui prend en charge tous les coûts.

La décision de s'engager dans une convention de partenariat figurera à l'ordre du jour du conseil municipal de juillet.

AFFAIRES SCOLAIRES

Charte collaborative ATSEM / ENSEIGNANTS :

Annie AROURI expose qu'en raison des relations conflictuelles persistantes entre les ATSEM et certaines enseignantes de l'école maternelle, Madame Florence CARLU, inspectrice E.N. de la circonscription de Saint-Claude a organisé deux réunions en mairie auxquelles ont assisté Annie AROURI, le maire, Madame CARLU, nos ATSEM, Mme Dominique CHAPEZ agent référent des personnels concernés, Madame Floriane TISSOT, directrice de l'école maternelle, et les enseignantes.

Ces réunions avaient pour objet d'adapter, pour l'école maternelle de Lavans, la charte collaborative élaborée pour les écoles maternelles de Saint-Claude, en examinant, pour chaque mission, les rôles et obligations des uns et des autres.

Ce projet de convention avait été envoyé avec la convocation du conseil municipal pour permettre aux élus d'en prendre connaissance.

Le conseil, après avoir pris connaissance de son contenu, donne pouvoir au maire pour signer cette convention.

Rythmes scolaires :

Annie AROURI et Philippe PASSOT présentent le compte-rendu d'une réunion tenue en mairie de COTEAUX DU LIZON, le mardi 18 juin dernier, avec les maires, adjoints, D.G.S., directeurs d'établissements et enseignants des écoles maternelles et élémentaires des quatre communes du Plateau.

Le contexte avait été expliqué lors du conseil municipal du 23 mai dernier.

Malgré l'ascendance de la directrice de l'école élémentaire de Coteaux du Lizon pour faire valoir sa préférence, cette réunion a permis à chacun de s'exprimer, et de faire valoir ses arguments en faveur de l'une ou l'autre des deux options que représentent le maintien de la situation actuelle de 4,5 jours, ou la réduction à 4 jours.

Ce passage à 4 jours remettrait aussi en cause le temps de classe quotidien et la durée de la pause méridienne, que certains parents d'élèves, de Lavans notamment, souhaiteraient voir réduire en faveur d'un commencement de classe plus précoce le matin.

Les maires du Plateau ont rappelé qu'ils souhaitaient adopter une position commune, et que de tels changements auraient des incidences sur l'organisation des transports scolaires, et sur le fonctionnement des accueils de loisirs.

Il est précisé qu'une modification des rythmes scolaires ne pourrait être effective qu'à la rentrée de septembre 2026 à condition que la décision soit prise avant fin octobre 2024.

Une prochaine réunion aura lieu fin septembre / début octobre.

Le maire indique qu'il interrogera prochainement Madame Isabelle MUSY, de la Direction des Mobilités et des Infrastructures de la Région Bourgogne Franche-Comté, chargée d'exploitation du réseau routier MOBIGO, organisatrice des Transports scolaires, pour connaître les conséquences techniques et la faisabilité d'un tel changement d'organisation.

Concernant l'accueil de loisirs, une réunion sera également organisée avec la direction des Fariboles.

QUESTIONS DIVERSES

Invitation :

Le maire fait part d'un courrier du Doyenné invitant les élus à une messe en l'église de Lavans le dimanche 23 juin à 10h30 à l'occasion de la fête patronale de la Saint-Jean, et en remerciement aux travaux de réfection de l'église.

Remerciements :

Le maire donne lecture des courriers de remerciements :

- De l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Claude, pour le prêt de matériel à l'occasion de la journée portes ouvertes du centre de secours.
- Du Tennis-club du Plateau pour l'octroi de la subvention,
- De l'association « Lauconne en Scène » pour l'octroi de la subvention pour l'organisation de leur spectacle « La Machine de Pandorre »
- De Madame COUPEY, enseignante de l'école maternelle, pour la subvention en faveur du séjour de la classe de grande section à Prénovel. Les conseillers sont élus à la restitution de ce séjour vendredi 28 juin à 19h.00.
- De l'association ONCODOUBS pour l'octroi d'une subvention par le CCAS, courrier de remerciements qui sera retransmis au CCAS.

Départ de M. Baptise GOY, Directeur général des services :

Le maire rappelle que cette réunion de conseil municipal est la dernière à laquelle assiste Baptise GOY, qui n'a pas souhaité renouveler son contrat arrivé à terme.

Il le remercie pour sa collaboration depuis sa prise de fonction de Directeur des Services en avril 2023.

Le conseil se joint à ces remerciements.

Nous souhaitons une pleine réussite à Baptiste GOY dans ses projets dans le cadre de sa nouvelle orientation professionnelle.

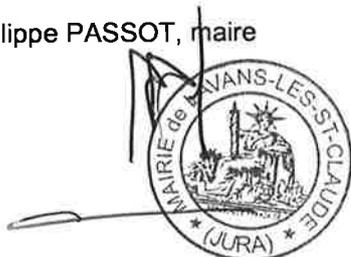
PROCHAINES REUNIONS

Restitution des études de programmation des études projets mairie et salle des fêtes : le jeudi 4 juillet à 18h30 en salle des fêtes.

Conseil municipal : jeudi 18 juillet 2024 à 19h.00 en mairie.

La séance est levée à 22h30.

Philippe PASSOT, maire



Magali PHILIPPE, secrétaire de séance